



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opcv des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
 Secteur cadre de vie-technique	313	1 152
 Entreprises d'architecture	196	606
 Entreprises d'économistes de la construction	25	58
 Entreprises d'experts en automobile	30	136
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	62	352
 Secteur juridique	425	1 230
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	14	82
 Cabinets d'avocats	303	690
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	21	74
 Études d'huissiers de justice	87	384
 Secteur santé	3 734	12 959
 Cabinets dentaires	886	1 865
 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	28	1 453
 Cabinets médicaux	1 534	3 530
 Pharmacie d'officine	1 039	5 042
 Cliniques vétérinaires	247	1 069
Bourgogne-Franche-Comté	4 472	15 341
Ompl	111 192	399 674

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.



TAUX DE FORMATION PROCHES DE LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement proches des moyennes nationales.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à près de 60 % des salariés du secteur cadre de vie-technique, avec un taux un peu plus faible pour la branche des entreprises d'économie de la construction et nettement supérieur pour la branche des entreprises d'experts en automobile ;
- le plan de formation concerne près d'un salarié sur deux du secteur juridique, avec un taux élevé pour la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires ;
- le taux de formation des salariés est de 38 % pour le secteur santé, avec un taux très élevé pour la pharmacie d'officine ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par 3 à 4 % des entreprises. Les entreprises d'experts en automobile, les études d'administrateurs et mandataires judiciaires et les laboratoires de biologie médicale mobilisent beaucoup plus ces dispositifs.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	1 %	2 %	59 %	4 %	7 %	72 %
	1 %	1 %	51 %	3 %	2 %	71 %
	3 %	2 %	41 %	9 %	6 %	70 %
	1 %	5 %	81 %	10 %	48 %	98 %
	1 %	0 %	65 %	11 %	0 %	80 %
	1 %	2 %	48 %	4 %	6 %	64 %
	7 %	4 %	72 %	45 %	30 %	87 %
	0 %	2 %	45 %	1 %	4 %	49 %
	2 %	0 %	39 %	4 %	0 %	66 %
	2 %	1 %	49 %	10 %	6 %	75 %
	1 %	1 %	38 %	3 %	3 %	43 %
	2 %	3 %	22 %	4 %	5 %	29 %
	2 %	2 %	14 %	47 %	56 %	98 %
	0 %	0 %	19 %	1 %	1 %	16 %
	1 %	1 %	75 %	5 %	6 %	88 %
	2 %	1 %	30 %	9 %	5 %	83 %
Bourgogne-Franche-Comté	1 %	1 %	41 %	3 %	4 %	51 %
Ompl	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 1 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 2 % d'une période de professionnalisation et 59 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 4 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 7 % la période de professionnalisation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En moyenne, les hommes et les femmes accèdent pratiquement autant à la formation professionnelle.

L'écart est important dans les branches du cadre de vie-technique qui forment proportionnellement plus le personnel masculin (42 % des effectifs salariés et 63 % des stagiaires en 2015).

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes	Total
	37 %	63 %	42 %
	48 %	52 %	35 %
	32 %	68 %	17 %
	20 %	80 %	48 %
	36 %	64 %	55 %
	77 %	23 %	19 %
	89 %	11 %	10 %
	81 %	19 %	14 %
	56 %	44 %	0 %
	72 %	28 %	32 %
	90 %	10 %	8 %
	97 %	3 %	2 %
	96 %	4 %	7 %
	88 %	12 %	6 %
	90 %	10 %	11 %
	92 %	8 %	11 %
Bourgogne-Franche-Comté	85 %	15 %	12 %
	80 %	20 %	



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMI LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 27 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 15 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	25 %	34 %	41 %
	36 %	3 %	60 %
	16 %	42 %	42 %
	2 %	76 %	22 %
	26 %	40 %	34 %
	11 %	34 %	55 %
	7 %	7 %	86 %
	22 %	21 %	56 %
	0 %	0 %	100 %
	1 %	55 %	44 %
	29 %	7 %	64 %
	2 %	0 %	98 %
	11 %	69 %	20 %
	6 %	51 %	43 %
	33 %	0 %	67 %
	34 %	0 %	66 %
Bourgogne-Franche-Comté	27 %	11 %	61 %
Ompl	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMI LES STAGIAIRES

Les moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former que les salariés plus âgés. Ils regroupent plus de 50 % des salariés dans quatre branches.

Les salariés des deux autres tranches d'âge ont un accès moindre à la formation ; ils représentent 68 % des salariés et 58 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	40 %	32 %	29 %
	39 %	28 %	33 %
	32 %	32 %	37 %
	34 %	44 %	22 %
	43 %	30 %	27 %
	44 %	18 %	38 %
	61 %	7 %	32 %
	24 %	23 %	53 %
	56 %	11 %	33 %
	59 %	16 %	25 %
	42 %	27 %	31 %
	45 %	26 %	30 %
	28 %	27 %	46 %
	35 %	30 %	34 %
	41 %	28 %	31 %
	68 %	17 %	15 %
Bourgogne-Franche-Comté	42 %	27 %	31 %
Ompl	45 %	26 %	29 %



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Près de 82 % des stagiaires de la formation professionnelle travaillent dans des entreprises de moins de 10 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, cabinets d'avocats, entreprises d'économistes de la construction).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	33 %	32 %	35 %	0 %
	56 %	30 %	15 %	0 %
	47 %	53 %	0 %	0 %
	29 %	46 %	25 %	0 %
	18 %	27 %	54 %	0 %
	33 %	48 %	19 %	0 %
	4 %	89 %	7 %	0 %
	44 %	51 %	5 %	0 %
	22 %	78 %	0 %	0 %
	30 %	32 %	38 %	0 %
	33 %	51 %	14 %	2 %
	88 %	11 %	1 %	0 %
	0 %	0 %	49 %	51 %
	15 %	29 %	52 %	4 %
	34 %	56 %	9 %	0 %
	36 %	54 %	10 %	0 %
Bourgogne-Franche-Comté	33 %	49 %	17 %	1 %
Ompl	29 %	38 %	25 %	8 %



ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent autant à la formation que ceux à temps complet : leur poids est identique dans l'effectif salarié et dans l'effectif des formés. Cependant, les écarts sont particulièrement importants dans les branches des entreprises d'experts en automobile (15 points) et des laboratoires de biologie médicale (22 points).

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	82 %	18 %
	80 %	20 %
	74 %	26 %
	76 %	24 %
	86 %	14 %
	79 %	21 %
	100 %	0 %
	67 %	33 %
	78 %	22 %
	87 %	13 %
	62 %	38 %
	61 %	39 %
	86 %	14 %
	51 %	49 %
	63 %	37 %
	58 %	42 %
Bourgogne-Franche-Comté	65 %	35 %
Ompl	73 %	27 %